

## Editorial

Madame, Monsieur,

*C'est avec grand plaisir que je prends la direction de ce bel établissement, reconnu pour la qualité de son enseignement, pour les conditions d'accueil faites aux apprenants et pour le climat serein qui y règne. Permettez-moi de saluer et de rendre hommage à Rémy Sublon, mon prédécesseur, dont l'action a permis de poursuivre et d'amplifier la tradition d'excellence de ce lycée.*

*Pour les nouveaux parents d'élèves du Lycée Jean Rostand, un petit mot sur « Rostand Infos » : Il s'agit d'un courrier que vous retrouverez joint à chaque bulletin trimestriel (ou semestriel) et dont l'objectif est de vous donner directement des informations sur la vie du lycée que fréquente votre enfant.*

*Nous espérons que vous ferez l'effort d'en lire toutes les rubriques, car bon nombre des informations qu'elles contiennent ne seront relayées par aucune autre voie que celle-ci, si ce n'est sur le site du lycée ou sur l'ENT où elles figureront tant qu'elles ne seront pas obsolètes. Dans l'espoir que votre enfant passera une excellente année scolaire, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.*

Le Proviseur, Pascal FREUND

### SECURITE Plan Vigipirate

Depuis l'année dernière, suite aux menaces terroristes, notre lycée, comme tous les autres établissements scolaires a décidé de renforcer les mesures de sécurité à son entrée. Rappelons les dispositions existantes :

- Le portail d'entrée n'est ouvert qu'en cas de strict besoin, à savoir au début et à la fin des cours.
- Un assistant d'éducation est présent au portail lors de ces moments d'ouverture
- Le stationnement des élèves à l'entrée du lycée est interdit et tout attroupement y sera à plus forte raison proscrit

Par ailleurs un contrôle d'identité est effectué pour tous les adultes étrangers à l'établissement désirant y pénétrer. Cette mesure s'applique en particulier aux parents d'élèves qui devront se munir d'une pièce d'identité qu'ils présenteront à la loge avant d'entrer dans le lycée.

Pour finir vous trouverez ci-dessous les pictogrammes ministériels édités à votre intention.

### CERTIFICATS DE SCOLARITE

En principe la CAF ne vous demande plus de lui fournir un certificat de scolarité puisqu'une simple attestation sur l'honneur suffit désormais. Néanmoins, par prudence, cette année encore, nous vous en transmettrons trois exemplaires. Ceux-ci seront donnés à votre enfant dans les tout prochains jours.

### BILAN DE LA RENTREE

#### Effectifs.

Les effectifs se situent à près de 2220 élèves. On dénombre environ 1230 élèves en 2<sup>nd</sup>e, 1<sup>ère</sup>, et terminale, 260 en section d'enseignement professionnel, 580 en BTS et 150 en Classe Préparatoire. Etudiants et lycéens encadrés par plus de 300 adultes, sont ainsi répartis dans 75 divisions auxquelles il y a lieu d'ajouter la formation spécifique au concours d'accès aux Instituts de formation aux soins infirmiers qui accueillera à partir d'octobre une trentaine de jeunes.

#### Orientation.

A l'issue de la seconde, les élèves ont été respectivement 43.9%, 25.6 % et 19.4% à rejoindre une première S, STL et ST2S au lycée Rostand, et autour de 8% à choisir une autre voie en 1<sup>ère</sup>. Le redoublement est faible en fin de 2GT. Quant au taux d'orientation de nos élèves en BTS après le bac, il est de 20,6%.

#### Examens

Baccalauréat. Avec 94.03% en S et 91,16% dans les séries technologiques nos résultats au baccalauréat 2017 nous placent au regard des moyennes académiques dans la moyenne pour les seconds et au-dessus de cette moyenne pour les premiers

BTS. Ils sont 90,64% à avoir décroché leur diplôme avec des réussites variées suivant les sections. On notera que ce taux nous place au-dessus de la moyenne académique.

BAC PRO : La section d'enseignement professionnel a vu ses résultats baisser cette année et cela doit nous mobiliser : 62,22% de réussite au Bac Pro Métiers de la mode, 90,32% en Esthétique Cosmétique, mais 100% encore au DT Métiers du Spectacle.

### RENCONTRES PARENTS PROFESSEURS A L'ENTREE EN SECONDE

**Rencontres Parents / Professeurs : 2ndes GT, 2ndes Professionnelles et CAP 1<sup>ère</sup> année.**

Ces traditionnelles rencontres de début d'année auront lieu en deux temps, le premier d'une durée d'une heure environ, se déroulera en salle polyvalente et traitera des problèmes généraux. Il sera animé par l'administration du

lycée. Le second, immédiatement après, permettra un contact avec le professeur Principal et l'ensemble de l'équipe pédagogique. Il s'agit là d'une réunion importante à laquelle chaque parent se doit d'assister.

Le planning retenu en est le suivant :

- ❖ 2ndes GT : samedi 16 septembre à 8 h 15 : 2ndes A B C E J à 9 h 15 : 2ndes D F G H K
- ❖ 2ndes Professionnelles et CAP 1ère année : vendredi 15 septembre à 18 h

### **AIDES FINANCIERES ACCORDEES AUX PARENTS**

#### **Aide financière de la Région - Fonds Social - Bourses**

Comme chaque année la Région offre aux lycéens, sous conditions de revenus, **une prime de scolarité** qui vise à soutenir les familles en réduisant les coûts de la rentrée scolaire.

Cette prime n'est pas affectée à une dépense particulière, elle est attribuée afin de permettre l'achat des livres, fournitures et équipements nécessaires au bon déroulement de la scolarité des lycéens. Son montant est fixé à 100 € pour les élèves du LEGT et à 70 € pour ceux du lycée Professionnel sachant que ces derniers bénéficient également d'une prime à l'équipement versée directement à l'établissement. La demande est à faire par internet à l'adresse suivante :

<https://presco.region-alsace.eu>

Cette action de la Région ne remet pas en cause l'existence du **Fonds Social Lycéen**. Toutefois pour ce dernier, il faut souligner que les aides sont attribuées par une commission interne à laquelle participent entre autres vos représentants ainsi que l'Assistante Sociale du lycée. Leur montant dépend des subventions qui nous sont allouées et du nombre d'ayants droit. Les dossiers de demande d'aide peuvent être d'ores et déjà retirés auprès des CPE et/ou de l'Assistante sociale sachant qu'une première commission se réunira aux alentours du 21 septembre.

Par ailleurs rappelons que pour les **bourses d'études**, les demandes étaient à faire au printemps et que sauf changement de situation notoire plus aucune demande n'est aujourd'hui recevable.

### **ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION & DROITS DES PARENTS**

#### **Elections - Conseil d'Administration.**

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration se dérouleront le vendredi 13 octobre. La date butoir pour le dépôt des listes de candidats est de ce fait fixée au samedi 30 septembre. Les éventuels candidats pourront s'adresser aux associations de parents d'élèves (*voir documents de rentrée*) ou me téléphoner directement s'ils souhaitent quelques informations sur les modalités du scrutin.

On rappellera à l'occasion, que pour ces élections chaque parent est électeur. Ce qui sauf décès d'un des parents, signifie deux votes par famille.

#### **Cas des parents séparés**

Elections. Afin de nous permettre de respecter le droit de celui des deux parents qui n'a pas la garde de l'enfant il nous faut tout d'abord disposer des coordonnées de celui-ci. Forts de ces informations nous pourrions le faire figurer sur la liste électorale. Il incombera ensuite à l'élève de lui transmettre directement le matériel de vote.

Au cas où ces dispositions ne pourraient être respectées par l'élève celui-ci devra le signaler à la vie scolaire avant le 23 septembre. Nous pourrions alors le cas échéant transmettre par la poste le matériel de vote.

Matériel de vote. Ce matériel sera distribué aux élèves sous forme de deux enveloppes pour chacun des parents, au plus tard le vendredi 6 octobre

Bulletin trimestriel. Dans le même souci de respect du droit des deux parents, sachez que nous enverrons systématiquement une copie du bulletin au deuxième parent à condition que celui-ci nous en ait fait la demande par écrit avant le 7 Octobre.

#### **Délégués Parents aux conseils de classe.**

C'est au chef d'établissement qu'il incombe de désigner, sur proposition des Associations de Parents, les délégués aux conseils de classe. Si vous êtes candidat à cette fonction, il vous revient donc de vous faire connaître auprès d'une des Associations présentes dans l'établissement.

#### **Associations de Parents d'élèves.**

Sachez que ces Associations disposent dans le hall d'entrée du Bâtiment A de panneaux d'informations qui vous sont destinés. N'hésitez pas à les consulter

### **LE SITE DU LYCEE**

Sous la responsabilité de Mme Laurence Georges, Proviseur Adjoint, grâce à M. Besseux, Professeur de Mathématiques et l'aide de ses collègues et de Mme Gautherot la secrétaire, le site du lycée continue à s'étoffer au point qu'il est devenu l'un des plus complets de l'académie. N'hésitez pas à le consulter d'autant que vous y trouverez tout au long de l'année des informations sur la vie du lycée constamment réactualisées, en particulier le menu du restaurant scolaire que d'aucuns attendent toujours avec impatience. Son adresse est la suivante : [www.lycee-jean-rostand.fr](http://www.lycee-jean-rostand.fr)

### **MEDIATEUR**

En cas de désaccord avec l'administration scolaire il vous est possible de saisir le médiateur académique (03 88 23 35 27) voire le médiateur national, la meilleure solution étant toutefois d'essayer par le dialogue de trouver auparavant un arrangement. (Pour plus de détails voir la circulaire accessible prochainement sur le site du lycée)

*Bonne Rentrée à tous !*

